

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SICTOM VELAY PILAT

SEANCE DU 06 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 06 mars, les membres du Comité Syndical du SICTOM Velay Pilat, légalement convoqués se sont réunis, à la salle en dessous de la mairie à Thélis-la-Combe, sous la présidence de Monsieur Frédéric GIRODET.

Date de la convocation : le 29 Février 2024

Nombre de membres en exercice : 48
Nombre de membres présents : 32
Nombre de pouvoirs : 3

Présents :

CC Loire Semène : Bernard BOURGIE, Elisabeth MOULIN-ROYON, Daniel DURIEUX, David RABEYRIN (représentant de Nadia ADJERIOU), Christian BLACHON, Guy ESCOFFIER, Bernard COLLIN, Frédéric GIRODET, Joseph BUGNAZET, Elisabeth ROYON, Edwige ODIN

CC des Monts du Pilat : Jean François BERNE (représentant de Sabine PARAT-MANZI), Caroline BERGERE, Pascal MARTEL, Stéphane EXBRAYAT, Michel CHARDON, Gilles MANCIER, Jean-Bernard FERNANDEZ, Michel GONNET, Françoise DURIEU, Nicolas JOURJON, Jean-Pierre BASTY, Denis THOUMY, Isabelle BAAS, Paul THIOLLIERE, Gérard LINOSSIER, Michel MONTEUX, Sébastien LE GRIS, Mireille TARDY, Danielle RANGER, Christian ROUCHOUZE, Raymonde DEYGAS

Haut Pays du Velay Communauté :

Absents et ont donné pouvoir :

CC des Monts du Pilat :

Didier PINOT donne pouvoir à Jean François BERNE
Bernadette CORTIAL donne pouvoir à Gérard LINOSSIER
Aurélie GRANGE donne pouvoir à Françoise DURIEU

Absents excusés :

CC Loire Semène : Fabrice TENDILLE, Patrice FRANC, Nadia ADJERIOU, Anne-Sophie BREYSSE

CC des Monts du Pilat : Didier PINOT, Sabine PARAT-MANZI, Madjid BRIBI, Emeline RAPAUD, Françoise LECORNU, Lucile KROLL, Philippe LAGNIET, Aurélie GRANGE, Sébastien GEORJON, Bernadette CORTIAL, Monique MARQUET, Laurent PEREZ

Haut Pays du Velay Communauté : Nicolas PEYRARD, Jean-Michel POINAS

Participaient également :

Secrétaire de séance : Guy ESCOFFIER

SICTOM

VELAY PILAT

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION N° 2024_02_03

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Après avoir examiné le compte administratif 2023 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité

- **DECIDE d'affecter le résultat en fonctionnement, comme suit :**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	642 483.12
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	237 911.27
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	880 374.39
Soie d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	1 644 474.57
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-1 448 202.80
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION = C. = G. + H.	880 374.39
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	880 374.39
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

A Saint-Just Malmont, pour copie conforme

Le Président,
Frédéric GIRODET

SICTOM VELAY-PILAT
13, route de l'Innovation
Z.I. La Garnasse - La Font du Loup
43240 SAINT JUST MALMONT
Tél. 04 77 35 69 64
email : accueil@sictomvelaypilat.fr